PEGC

Académie de
Rennes

F.S.U

Pour un véritable service public d'éducation

Pour un collège qui ait les moyens de combattre les inégalités et l'échec scolaire

Elections professionnelles
du 27 novembre au 4 décembre
Je vote !

Pour une vraie défense du service public d'éducation

Votez SNU*ipp*
Votez FSU !

Pour la revalorisation des carrières PEGC

Pour le rétablissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, l'amélioration des fins de carrières

Pour redonner du sens et de la valeur au métier d'enseignant

SNUipp - FSU

Snu*ipp*-FSU secteur PEGC – 2, rue Général Dubai – 56100. LORIENT
Secrétaire Académique : Odile Marchal – marieodile.marchal@neuf.fr
Permanences à Lorient les mardis et mercredis

Le SNUipp-FSU de Rennes

a informé chaque PEGC

- Sur les évolutions administratives vous concernant, par un courrier, un mail ou téléphoniquement, lors du passage à la Hors-Classe ou Classe exceptionnelle, lors d'un changement d'échelon ou lors d'une mutation.
- Sur la carrière des PEGC, les réformes en cours, les spécificités du collège, le métier.
- Par des publications régulières **spéciales PEGC**
  - ⇒ **4 bulletins** nationaux par an « les PEGC, le collège » voir sur http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College
  - ⇒ **3 publications** académiques régulières voir sur http://56.snuipp.fr/spip.php?article1531
  - ⇒ Des comptes-rendus **de CAPA**
- Par des réponses rapides à toutes vos questions personnelles (retraite, mutation, temps partiel, promotions, cas particuliers…)

a revendiqué, proposé

- **Promotions :** Déclaration pour demander un ratio de 100 % pour le passage à la Classe Exceptionnelle.
  A cette rentrée, 96 % des collègues sont à la C.E. Depuis 2 ans, les élus SNUipp-FSU, ont obtenu que les promotions soient prononcées au vu de l'ensemble de la carrière et ce malgré des avis défavorables.
- **Mutations :** Demande du respect du droit à mutation, restreint aujourd'hui par la conjugaison de la suppression massive de postes avec la diminution du nombre de PEGC.
- **Postes adaptés :** Le nombre de supports est insuffisant et doit être augmenté de manière conséquente au regard de la suppression des aménagements de fin de carrière de type CPA et de CFA qu'il convient de **réactiver.**

Elections CAPA PEGC Rennes 2008

3 élus SNU*ipp* pour 3 sièges à pourvoir

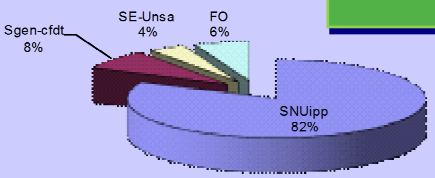

301 PEGC inscrits en 2008
155 PEGC inscrits en 2011

Elections CAPA PEGC rennes 2011

3 élus SNU*ipp* pour 3 sièges à pourvoir

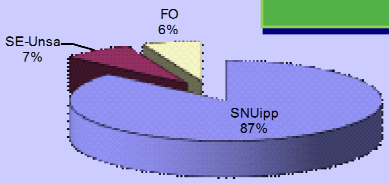

155 PEGC inscrits en 2011
91 PEGC inscrits en 2014

Dans notre académie, les PEGC ont toujours montré leur confiance au SNUipp-FSU.
Pour ces élections de 2014, il n'y aura que 2 sièges à pourvoir. Seul, le SNUipp-FSU a présenté une liste .
Attention, plus le taux de participation sera élevé,
plus le SNUipp-FSU aura de poids dans les négociations et la défense du dossier PEGC!
Il faut donc voter massivement!

Le SNUipp-FSU académique et national

Depuis 44 ans, le SNI-PEGC d'abord, puis le SNUipp-FSU ont œuvré pour l'amélioration du statut des PEGC.

- 1969: les PEGC ont un statut de cadre A avec un horaire hebdomadaire de 21 h (contre 23 auparavant)
- 1990: l'horaire hebdomadaire passe à 18 h (comme les certifiés)
- 1989: création de la Hors-Classe
- 1993: création de la classe exceptionnelle

Depuis cette date, les élus SNUipp-FSU ne cessent de mener des luttes auprès du Ministère, pour l' augmentation des ratios de promotions, la suppression de la classe normale et de la hors-classe qui permettrait une assimilation aux retraités.

Dans toutes les instances , où ils siègent (entre autres):

- Comité Technique Ministériel, Académique, Départemental (CTM, CTA, CTSD)
- Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail Ministériel, Académique, Départemental (CHSCTM, CHSCTA, CHSCTD)
- Commissions d'action sociale académique et départementale (CDAS, CAAS)

les représentants des personnels SNUipp-FSU se mobilisent pour la défense des enseignants, de leurs conditions de travail et pour l'ambition du service public.

→ CTM
→ CTA

JE VOTE

U. F.S.U.

Liste CAPA PEGC SNUipp-FSU

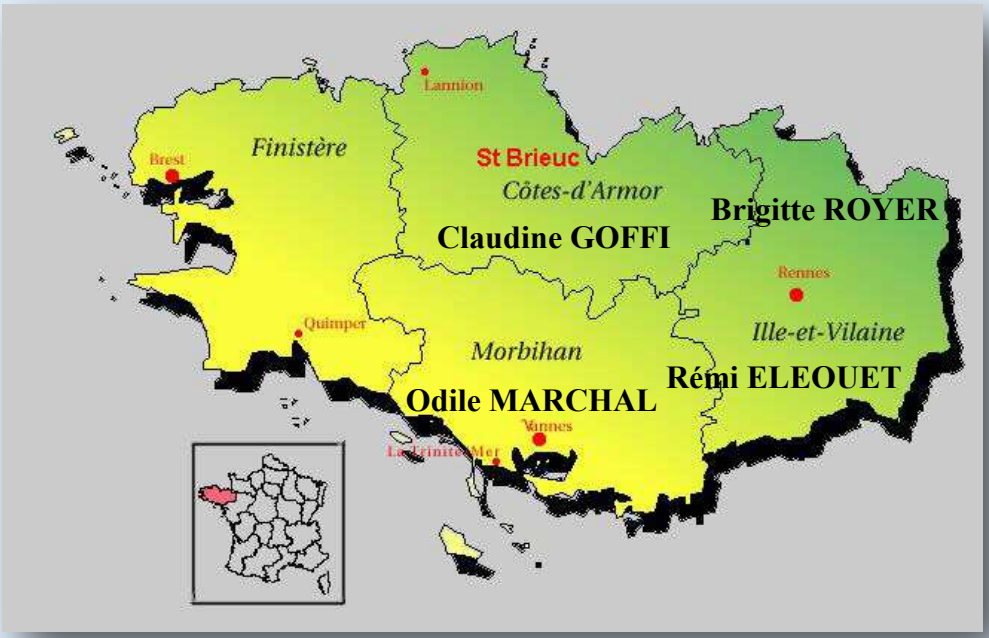

MARCHAL Odile	**Math/SC.Phys.**	**Collège Jean Lurçat - LANESTER (56)**
ELEOUET Rémi	**Math/SC.Phys.**	**Collège Morvan Lebesque - MORDELLES (35)**
ROYER Brigitte	**Lettres/Latin**	**Collège Gérard de Nerval - VITRE (35)**
GOFFI Claudine	**Technologie**	**Collège François Clech - BEGARD (22)**

1 POUR POUVOIR VOTER

NOTICE DE VOTE

Elle contiendra des informations sur l'élection et votre identifiant de vote. Elle vous sera remise dans l'établissement d'exercice entre le 4 et le 12 novembre ou envoyée par la poste (TZR, CLM, CLD, détachement...) jusqu'au 26 novembre.

ESPACE ÉLECTEUR

- Accédez à l'espace à partir du 22 septembre via : http://www.education.gouv.fr/electionspro2014
- Créez votre mot de passe
- Consultez les listes électorales et les professions de foi
- récupérez votre identifiant de vote à partir du 4 novembre

2 LE VOTE

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014

- Se connecter sur le site ministériel : http://www.education.gouv.fr/electionspro2014 sélectionner l'onglet « je vote »
- **Les PEGC participent à 3 votes :**
  - CTM (Comité Technique Ministériel)
  - CTA (Comité Technique Académique)
  - CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)

→ CTM
→ CTA
JE VOTE
U. F.S.U.

→ CAPA
JE VOTE
SNUipp-FSU